



Je trie, nous trions,
naturellement!

COLLECTE MENSUELLE DES ENCOMBRANTS EN HABITAT COLLECTIF

Je dépose mes encombrants
en déchèterie ou je les présente
lors de la collecte mensuelle
le dernier **VENDREDI** du mois dès 7h*
(les sortir la veille au soir,
sur le trottoir).

DÉCHETS AUTORISÉS



SANITAIRES



PETITS
AMEUBLEMENTS



MATELAS
ET SOMMIERS



BOIS



OBJETS
MÉTALLIQUES
ET RÉSIDUS DE PLOMBERIE



OBJETS EN
PLASTIQUE



DÉCHETS INTERDITS À LA COLLECTE

Déchets d'équipements électriques et électroniques
(réfrigérateur, télévision...) - gravats - cartons - tout produit
chimique (peinture...) - tôles en fibrociment - pneumatiques
bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

RAPPEL

- Maximum 1m³ par passage.
- Pas d'objet de plus d'1m60 ou de plus de 40kg.
- Dépôts interdits autour des bornes enterrées.

*Si la collecte tombe un jour férié, elle sera reportée au samedi suivant, aux mêmes horaires.

COLLECTE RÉSERVÉE AUX COLLECTIFS SITUÉS SUR LES COMMUNES DE :
Avion, Éleu-dit-Leauwette, Lens, Liévin

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site

<https://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

ou à contacter le n° vert gratuit 0 800 596 000

Service & appel
gratuits